

Quand le cadre fait le tableau : référentiels cognitifs et perception de l'actualité

Bertrand LABASSE

Directeur du Centre d'études
en communication publique,
Enseignant à l'ESJ-Lille et
à l'Université Lyon 1
labasse@univ-lyon1.fr

Il y a cinq ans de cela, une coalition de journalistes a, pour la première fois peut-être dans l'histoire de cette profession, décidé d'en rechercher méthodiquement les fondements. Quelques années plus tard, après des dizaines de colloques, de synthèses et d'études qualitatives et quantitatives, le *Committee of Concerned Journalists* était en mesure de présenter dans une déclaration un peu solennelle les ancrages essentiels qui définissaient le journalisme et le distinguaient de toutes les activités parallèles revendiquant un rôle (ou une part de marché) dans la « société de l'information ».

Une telle démarche apporte une remarquable base de réflexion dans le bourdonnement d'un débat journalistique à la recherche de ses repères. Toutefois, le premier de ces neuf principes – le fondement des fondements, en quelque sorte – semble si problématique qu'il pourrait compromettre tout l'édifice : « *Journalism's first obligation is to the truth* » (Kovach & Rosenstiel, 2001, p.37). Voici donc la « vérité » revenue au premier rang de la promesse du journalisme, au centre de « *ce que les hommes de presse devraient savoir et que le public devrait en attendre* », comme le spécifie le sous-titre du livre. Ce n'est pas anodin, et ses implications le sont moins encore.

Sans prétendre faire ici le tour du vieux problème de la vérité – il faudrait parcourir tout le chemin qui mène de Platon (voire des présocratiques) au scepticisme post-moderne – il est suffisamment évident que cette vérité, dans

son sens absolu, est inaccessible pour que toute promesse journalistique reposant sur elle semble très périlleuse. Si l'on s'engage devant le public à dire « la vérité », alors le public est en droit de juger le journalisme en fonction de ce critère principal. Et le résultat ne peut être que désastreux, car même un journalisme tendant à la perfection serait, par nature, condamné à échouer.

En posant par convention qu'il existe bien une réalité, c'est-à-dire « une qualité propre à des phénomènes que nous reconnaissons comme ayant une existence indépendante de notre propre volonté » (Berger et Luckmann, 1971, p.13)¹, un examen sommaire suffit pour constater que cette réalité est un très mauvais matériau pour fabriquer des nouvelles. Elle est même foncièrement inadaptée aux besoins et aux possibilités du journalisme pour les raisons suivantes : 1. *la réalité n'a pas d'heure de bouclage*. La connaissance que l'on peut en avoir se modifie en permanence (tel suspect s'avèrera innocent, telle entreprise apparemment florissante se révélera agonisante...) tandis que le journal télévisé ou imprimé doit livrer à heure fixe une vision du monde réputée vraie mais probablement déjà obsolète ; 2. *la réalité ne tient pas en un feuillet ou en une minute d'antenne*. Seul un extrait de réel peut être présenté, mais celui-ci, par définition, lui est aussi semblable qu'un steak haché est semblable à une vache. C'est là tout le problème de la complexité ; 3. *la réalité s'est passée ailleurs*. À moins d'être omniprésent, le journaliste ne rapporte qu'une réalité de seconde main, ce que des témoins lui en ont dit ; 4. *la réalité est un travail d'expert*. À moins d'être omniscient, le journaliste ne peut pas, dans bien des domaines, accéder directement à l'intelligibilité des phénomènes qu'il aborde (scientifiques, sociaux, économiques, stratégiques). Là encore, il ne rapporte pas le réel, mais ce que des tiers en disent ; 5. *la réalité est compliquée*. Même s'il surmonte l'obstacle précédent, le journaliste devra rendre ces phénomènes intelligibles à ses lecteurs ou auditeurs, ce qui le condamne nécessairement à l'approximation ; 6. *la réalité est hors de portée*. Un travail minutieux d'approche du réel, par exemple une enquête judiciaire (ou une étude scientifique), réclame souvent des mois de travail et tout un outillage. Un journaliste n'a généralement que quelques heures, un téléphone et un stylo.

L'intensité de ces différents problèmes est variable. Elle est notoirement plus faible pour les résultats d'un match de football que pour la guerre en Yougoslavie. Mais dans l'absolu, n'importe laquelle de ces raisons – et il y en a encore bien d'autres – pourrait à elle seule conduire à assumer l'impossibilité du contrat implicite du journalisme. « *Nous ne pouvons pas vous vendre de la vérité* » : peut-être cet aveu serait-

il salvateur. Mais il faudrait dans ce cas pouvoir remplacer cette promesse par une autre, plus tenable. C'est la possibilité théorique et pratique de cette alternative que nous nous proposons d'explorer dans cet article, à travers une étude de cas précédée et suivie de quelques développements plus abstraits.

Valeur suprême ou promesse sociale ?

Le rapport à la vérité n'est pas « un » quelconque problème du journalisme, c'est « son » problème central, peut-être même sa « *malédiction* » (Esquenazi, 2002, p.19). En tout cas la question devant laquelle son identité professionnelle, voire son idéologie, se fracasse sur les récifs de l'évidence. Même C.-P. Scott (1921), l'éditeur du *Manchester Guardian* à qui l'on doit le mot d'ordre du journalisme positif (ou positiviste ?) – « *Le commentaire est libre, mais les faits sont sacrés* » – abdiquait peu de lignes plus loin, après quelques mots sur l'objectivité et l'honnêteté : « *Ceci est un idéal. L'accomplissement en pareille matière est difficilement donné aux hommes. Nous ne pouvons qu'essayer, demander le pardon pour nos insuffisances. Et la question en restera là...* »

Les animateurs du *Committee of Concerned Journalists* ne sont nullement candides. Pleinement conscients de la difficulté de ce qu'ils désignent comme « *le premier et plus déroutant des principes* » (p.36), Kovach et Rosenstiel en analysent même avec une grande clairvoyance les difficultés tant conceptuelles que concrètes et ouvrent (ou plus souvent réouvrent) des pistes extrêmement fécondes. Le problème réside moins dans ce qu'ils disent que dans ce qu'on en retiendra probablement : le journalisme est prioritairement défini par la « *poursuite désintéressée de la vérité* » (p.42). Or cette définition, que les auteurs le veuillent ou non, consacre l'assimilation entre la vérité comme *valeur* de référence et la vérité comme *engagement* de référence. Comme valeur, la question ne se pose guère. À l'instar de la justice en droit ou de la démocratie en politique, le fait que la vérité parfaite soit *de facto* hors d'atteinte ne l'invalide nullement en tant que principe supérieur du journalisme, et il n'était certes pas inutile de le rappeler ainsi. Il aurait pu d'ailleurs en aller de même de la notion d'objectivité, qu'un sophisme dérisoire – *l'objectivité parfaite est impossible, donc l'objectivité est vaine* – a suffi à discréditer alors que ce repère essentiel aurait mérité une réflexion moins désinvolte (il est vrai que cet abandon, caution intellectuelle des subjectivités les plus débridées, n'était pas désintéressé). Mais le statut de la vérité comme valeur fondamentale n'implique nullement la

promesse sociale de dire la vérité, et assimiler les deux ne laisse qu'un choix « tout ou rien » extrêmement périlleux.

Il y a quelque chose d'accablant à considérer que sur ce point, non seulement la théorie interne du journalisme n'a pas sensiblement progressé au fil de l'histoire, mais qu'elle a peut-être même reculé. Le repère n'est pas Walter Lippmann qui, en 1922, affirmait que « *l'hypothèse qui [...] semble la plus fertile est que les nouvelles et la vérité ne sont pas la même chose et doivent être clairement distinguées* » (1991, p.358). Il faut remonter aux origines. En effet, dès la naissance de la presse française, Théophraste Renaudot (1632) avait identifié cette difficulté et lui avait apporté une réponse dont la finesse a surmonté le temps. En premier lieu, le « père du journalisme français » prenait soin de distinguer la vérité comme valeur fondatrice et la vérité comme promesse sociale : « *En une seule chose ne céderais-je à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle néanmoins je ne me fais pas garant, étant malaisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondants qui mérite d'être corrigée par notre père le Temps, mais encore [...] faut-il...] savoir qu'en ce temps-là, tel bruit était tenu pour véritable.* »

On voit au passage que certaines des objections notées plus haut sont si consubstantielles à la presse qu'elles sont soulevées dès le premier texte écrit par un journaliste sur ses pratiques (d'abord « la vérité est hors de portée », puis « la vérité n'a pas d'heure de bouclage »). Mais le problème demeure : si la vérité n'est pas la promesse, alors à quoi le journalisme pourrait-il donc s'engager ? Renaudot ouvre ici la voie que nous emprunterons plus loin dans cet article (et que Kovach et Rosenstiel visitent également). Il recourt à l'épistémologie comparée, c'est-à-dire qu'il confronte la façon journalistique d'approcher le réel à des façons plus nobles d'observer celui-ci, en l'occurrence l'Histoire : « [...] *l'Histoire est le récit des choses advenues, La Gazette seulement le bruit qui en court. La première est tenue de dire toujours la vérité, la seconde fait assez si elle empêche de mentir. Et elle ne ment pas, même quand elle rapporte quelque nouvelle fautive qui lui a été donnée pour véritable.* » (ibid).

Un problème de cadrage

Sous des dehors de pirouette, la proposition de Renaudot va loin. Le double impératif de ne pas mentir et de s'efforcer de confondre le mensonge arrive même à triompher de toute la liste des obstacles évoqués plus haut sans pour autant desserrer trop la laisse de la propagande (en théorie, du moins)².

Il reste cependant une difficulté, et de taille. Le mensonge ne pourrait être effectivement opposé à la vérité que si l'un et l'autre avaient une valeur universelle. Un contemporain de Renaudot, Blaise Pascal, aurait du reste pu le lui objecter : « *Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* » (1952, p.53). Ce problème-ci est beaucoup plus radical que ceux listés plus haut : il ne provient pas d'une limitation « en pratique », mais est lié à l'essence même de la pensée. Il mérite donc un petit détour

Si une créature intelligente, fût-elle journaliste, pouvait accéder au réel en soi (ou « dans l'absolu, » c'est-à-dire indépendamment de sa propre position par rapport aux Pyrénées), celui-ci lui apparaîtrait comme il apparaît à un nouveau-né : un kaléidoscope dépourvu de sens ou, selon le mot de William James, une « *confusion bourdonnante et foisonnante* »⁴. Prétendre accéder au réel « sans idées préconçues » est absurde : ce sont justement celles-ci, c'est-à-dire les schémas préalables, qui permettent de comprendre le monde en structurant sa perception. Ces schémas, « *briques de base de la cognition* » (Rumelhart, 1980) sont des connaissances génériques qui résument les propriétés typiques des choses, des êtres ou des situations, et leurs interactions : un nouveau-né ne s'étonnerait pas de voir une infirmière porter des gants de boxe. Sa mère si, car la confrontation entre les schémas disponibles et le monde perçu est ce qui permet d'en distinguer les aspects significatifs ou non. Selon les traditions intellectuelles qui s'y sont intéressées, ces structures cognitives ont reçu de multiples noms : le terme de « schéma » est curieusement commun à la philosophie kantienne et à la psychologie expérimentale, mais d'autres parlent de *scripts*, de *schèmes*, de *stéréotypes*, de *représentations sociales*, de *cadres*, etc.

Chacune de ces notions diffère sensiblement des autres, mais elles ont suffisamment de propriétés communes pour que l'on puisse les rapprocher (même si, sur le fond, un tel travail resterait à faire). L'essentiel ici est que ces intermédiaires symboliques, la monnaie d'échange du sens en quelque sorte, sont la clef de la perception individuelle du monde, mais aussi des interactions sociales à son propos. Or, ils ne sont évidemment pas uniformes d'un individu à l'autre ou d'un groupe à l'autre (les propriétés saillantes du schéma « chasse » ne sont pas les mêmes pour un pratiquant ou pour un défenseur des animaux). Et, bien sûr, ils ne sont pas inertes : si la perception du réel peut modifier les schémas individuels ou collectifs (par exemple dans le cas du bain au début du siècle dernier), les schémas utilisés modifient beaucoup plus facilement la perception du réel (un « père de famille » ou un « multirécidiviste » peuvent désigner la même personne, mais ils lui confèrent des propriétés assez différentes).

Pour insister sur cette capacité à « encadrer » la perception du réel, on parlera à partir ici de *cadres* et de *cadrage* (suivant en cela Minsky, 1975 et Goffman, 1991), plutôt que de schéma⁵. Une bonne partie des interactions humaines porte sur le cadre qu'il convient de sélectionner pour interpréter l'expérience vécue. Des expressions aussi triviales que « *vous plaisantez ?* », « *c'est un scandale* », « *vous êtes un saint* », « *attention, ce n'est pas un jouet* », « *ils appellent ça de l'art ?* », témoignent *a minima* de cette négociation permanente du cadrage visant à sélectionner les traits pertinents du réel. Et le journalisme, à l'évidence, est au premier chef une entreprise de cadrage du réel. Ce point a souvent été dénoncé, tant il est manifeste. Mais il est important d'insister sur le fait que, comme on l'a vu, cadrer le réel n'est pas en soi une anomalie ou une faute de perception, mais la condition même de toute perception. Si ce cadrage correspond à un consensus social (« *le sida est un fléau* »), il n'apparaîtra pas comme tel. Si ce n'est pas le cas (« *la fourrure est un matériau vestimentaire élégant* »), son évidence s'imposera à ceux qui le contestent.

N'avons-nous donc, en fin de compte, fait qu'habiller de circonvolutions verbeuses les banales notions d'« *opinion* » ou de « *point de vue* » ? Non, car posées en ces termes vagues et plats, elles ne menaient qu'à un fatalisme ou un relativisme sans issue. Les voilà au contraire contournées. Le journalisme n'a pas vocation à affûter ses opinions. Il pourrait en revanche beaucoup gagner à affûter sa façon de recourir aux cadres, en particulier deux de leurs types les plus fréquents : les cadres qu'on lui propose (les relations publiques sont fondamentalement des instances de cadrage) et ceux qui lui paraissent « aller de soi ». Par ailleurs, tandis que la simple mention de « *point de vue* » ou d'« *opinion* » est inerte, la référence au cadrage permet de distinguer des aspects cruciaux : le cadrage ne joue pas seulement sur « ce qu'on pense » du réel, mais il a également la propriété de guider les questions qu'on se pose à propos du réel. Et pour un journaliste, réfléchir aux questions qu'on se pose, et donc aux questions qu'on pose, n'a rien d'insignifiant. Mais au-delà de cela, les cadres semblent une voie plus féconde pour aborder – entre autres⁶ – le problème de la vérité. Et au-delà de lui, le problème de la nature même du journalisme. Cependant, comme on va le voir, la route reste longue en théorie comme en pratique.

Le cadrage en action : « de quoi parlons-nous ? »

Au plus court, le cadrage se résume à une question : « *de quoi parlons nous ?* » Sa réponse peut être simplement induite par la rubrique du journal : Esquenazi (*op. cit.*) remarque ainsi que le fait qu'une information

sur une entreprise soit publiée dans la rubrique « économie » rendra pertinents certains caractères (par exemple commerciaux, financiers) et certains acteurs, tandis que dans une autre rubrique (« social », « environnement », etc.), ce sont d'autres aspects ou acteurs de la même entreprise qui attireront l'attention.

Le cadrage peut aussi être induit ou, en tout cas, suggéré par les termes utilisés. Ainsi un responsable de la Croix-Rouge soulignait-il que l'expression « catastrophe humanitaire » pour des tragédies résultant d'affrontements armés suggère pour les publics et les gouvernements occidentaux une approche fataliste de type réparatrice (pallier les conséquences) plutôt que corrective (intervenir sur les causes) : « *Un viol est un viol et personne ne le décrirait comme une "catastrophe gynécologique". Or, de nombreux conflits ne cessent d'être présentés comme des "catastrophes humanitaires" alors qu'en fait, ils sont bien plus que cela. Cela dirige l'intervention internationale dans une fausse direction – celle d'une action purement humanitaire – dans des cas où c'est une action politique qui s'impose* » (Boegli, 1998). Cet exemple renvoie directement à la distinction qu'opère Goffman entre les « cadres naturels », qui ne dépendent pas de la volonté humaine et les « cadres sociaux » « *qui soumettent l'action à des "normes" et l'action à une évaluation sociale* » (*op. cit.*, p.31). Mais on voit que ses conséquences n'ont rien d'abstraites.

Un autre exemple est fourni par le suffixe « gate », hérité de l'affaire du Watergate. Passons sur la mythification de ce dossier : on sait que la démission de Richard Nixon n'a pas été arrachée par l'opiniâtreté de Woodward et Bernstein, mais essentiellement par la conjonction d'une très forte impopularité présidentielle due à une situation économique désastreuse et aux développements inexorables des enquêtes juridiques et parlementaires (voir Giles & McGill, 1998). L'intéressant est surtout que l'affaire du Watergate et les dénégations de Nixon ont depuis lors fourni un cadre tout prêt pour interpréter tout événement plus ou moins similaire. Ainsi, lorsqu'en 1986 a été découvert ce qu'on a aussitôt appelé l'Iranganate, c'est-à-dire la vente détournée d'armements américains à l'Iran et l'utilisation des fonds pour financer la guérilla au Nicaragua, le cadre fourni par le précédent du Watergate a largement contribué à focaliser le débat sur la seule question de la responsabilité du Président (« Reagan savait-il ? »), plutôt que sur les pratiques et finalités de la politique étrangère du pays (Schudson, in Giles & McGill, *op. cit.*). Pour la même raison, l'enquête parlementaire a emprunté la voie d'une investigation judiciaire plutôt que celle d'auditions de politique étrangère dont la portée aurait pu être bien supérieure.

Il existe aussi des situations où la perception du réel, loin de se soumettre aux cadres disponibles, tient ceux-ci en échec. Les sujets qui ne se coulent pas aisément dans un cadre n'ont guère de chance d'atteindre la lumière de l'actualité, mais il arrive parfois qu'on ne puisse les passer sous silence. Lorsqu'en janvier 1992, l'armée algérienne interrompit les élections pour empêcher les intégristes⁷ du Front islamique du salut d'accéder au pouvoir, les propriétés saillantes des cadres « parti démocratique » et « coup d'État militaire » s'appliquaient si mal que la confusion des observateurs était manifeste. Descartes aurait sans doute suggéré de « suspendre son jugement », mais Descartes n'a jamais eu à boucler à 20h00 !

Avant d'aller plus loin, réglons un problème discursif. Parler de la vérité, sujet écrasant, c'est évidemment accepter de dire bien des choses qui ont déjà été dites (et mieux) et d'en négliger plus encore, qu'il faudrait dire aussi. Or, il en va de même – mais heureusement dans une moindre mesure – en ce qui concerne la question des effets de cadrage. Ils ont déjà été l'objet de travaux si abondants que prétendre en présenter tous les aspects et les implications conduirait à une revue interminable d'observations et d'analyses, ou à des choix difficiles : pourquoi évoquer telle étude de cas plutôt que telle autre ? Pourquoi mentionner Tuchman (1978) ou Entman (1993) et omettre Scheufele (1999) ou Iyengar (1991) ? Esquivons donc la difficulté en analysant simplement un cas inédit et particulièrement net, un cas d'école en quelque sorte, à propos duquel se dégageront très concrètement les principaux aspects qui nous intéressent.

Des cadres en concurrence : le cas du vaccin contre l'hépatite B

Au milieu du mois de novembre 2002, un rapport d'expertise mobilise les médias français. Selon ce dernier, la campagne de vaccination systématique des collégiens contre l'hépatite B, lancée en 1994 par le gouvernement, aurait provoqué un désastre sanitaire : « *Hépatite B : le rapport qui accuse* » (*Le Parisien*, 14.11.02), « *Vaccination contre l'hépatite B : l'État accusé de négligence* » (*Le Figaro*, 14.11.02), « *Hépatite B : un vaccin devant le juge* » (*Libération*, 15.11.02), « *Un rapport d'expertise met en cause la vaccination massive contre l'hépatite B* » (*Le Monde*, 15.11.02), « *Vaccination dangereuse ?* » (*L'Humanité*, 15.11.02) », « *La vaccination contre l'hépatite B mise en cause dans un rapport* » (*La Croix*, 15.11.02).

Cet épisode constitue un sérieux rebondissement dans la polémique qui entoure ce vaccin, accusé par une association de favoriser la survenue de scléroses en plaques. La polémique semblait en effet retombée depuis 1998, date à laquelle le secrétaire d'État à la Santé avait décidé devant l'inquiétude du public de renoncer à la vaccination systématique en milieu scolaire. L'opinion qui prévalait depuis lors était que cette décision politique n'était pas justifiée d'un point de vue médical, les études n'ayant pas montré de lien entre le vaccin et la sclérose en plaques et les spécialistes s'accordant à juger que le rapport coût/ bénéfice de cette vaccination était, en tout état de cause, favorable : « *Et pourtant, il sauve* », titrait à cette époque *Le Nouvel Observateur* (08.10.98). C'est donc cette opinion qui semble tout à coup remise en cause. Mais dans quelle mesure l'est-elle ?

Si les informations retransmises par certains médias audiovisuels, en particulier des radios, consacrent la dangerosité du vaccin, le traitement des agences de presse et des quotidiens nationaux (cette brève étude se cantonne à ces derniers)⁸ est plus nuancé, mais plus ambigu. Tandis que *Le Parisien-Aujourd'hui* et, dans une moindre mesure, *Le Figaro* (qui sortent tous les deux l'information un jour avant leurs confrères) vont dans le sens du rapport, dans lequel l'un et l'autre voient un document « *accablant pour les autorités sanitaires* », *Libération* et *Le Monde* adoptent une certaine distance, comme l'indiquent notamment leurs sous-titres : « *La vaccination de masse de la dernière décennie critiquée dans un rapport* » (*Libération*, op. cit.) ; « *Le lien avec la sclérose en plaques n'a cependant pas été établi.* » (*Le Monde*, op. cit.)⁹. *La Croix* et *L'Humanité*, pour leur part, choisissent de ne traiter l'information que par une brève, résistant ainsi à la dynamique qui saisit notamment les radios. On notera donc que le phénomène souvent constaté selon lequel les journalistes attribueraient spontanément la même importance et la même place aux éléments de l'information n'a aucunement joué ici, l'espace accordé à l'évènement s'étageant entre le traitement laconique de *La Croix* (103 mots) et *L'Humanité* (120 mots) et celui, extensif, du *Figaro* et du *Parisien* qui lui accordent plusieurs articles (dont le plus long fait 825 mots pour *Le Figaro* et 700 mots pour *Le Parisien*). *Libération* et *Le Monde* traitent respectivement l'affaire en 364 mots et 486 mots.

Pour l'essentiel, le rapport semble apporter peu d'informations factuelles nouvelles, sauf sur un point capital. L'expertise ayant été réalisée dans le cadre d'une enquête judiciaire, l'expert s'appuie sur des documents saisis lors de perquisitions menées dans deux agences de surveillance sanitaire. Or, l'un des textes saisi à cette occasion reconnaît que les complications attribuées à la vaccination constituent « *l'une des*

plus grande séries d'effets indésirables recueillis par la pharmacovigilance depuis sa naissance en 1974 ». La nature de ce document est incertaine : « *une note interne* » pour *Le Parisien*, « *un rapport de la Direction générale de la Santé* » pour *Le Figaro*, « *de l'aveu même des autorités* » selon *Le Monde*, mais il constitue à l'évidence une lourde reconnaissance de responsabilité de la part des pouvoirs publics. Dans ce dossier confus (rappelons que l'on ne dispose toujours pas de preuve scientifique contre le vaccin), cet « *aveu* » inattendu pèse lourd, et la plupart des quotidiens¹⁰ le reproduisent textuellement.

Une preuve ? Quelle preuve ?

Pourtant cet *aveu* nouveau n'est pas un *aveu*... et il n'est pas nouveau. Il est facile de vérifier que cette phrase est en réalité extraite d'une évaluation externe confiée à un comité d'universitaires (Dartigues et al., 2002) et n'engage donc pas directement l'administration. Par ailleurs, le contenu de cette étude n'a rien de mystérieux ou de caché : il a été rendu public en février 2002, date de sa remise au secrétariat d'État à la Santé, et se trouvait notamment en libre accès sur le site internet du ministère bien avant que la perquisition ne le « découvre » en quelque obscure cachette.

De plus, la phrase extraite – qui ne porte que sur les effets attribués au vaccin – a pour le moins souffert d'être séparée de ses voisines, lesquelles permettaient une interprétation très différente (il y a eu beaucoup d'effets déclarés parce qu'il y a eu beaucoup de personnes vaccinées) : « *Il s'agit de l'une des plus grande série [sic] d'effets indésirables recueillis par la pharmacovigilance depuis sa naissance en 1974. Ce nombre est d'autant plus élevé qu'il existe une certitude de sous-notification, mais il doit être relativisé dans la mesure où de 22 à 29 millions de personnes ont été vaccinées en France durant cette période avec 86,5 millions de doses de vaccin vendues* » (Dartigues et al., *op.cit.*, p.10)

Enfin et surtout, la consultation complète de cette pièce montre que ses conclusions vont totalement à l'encontre de celles que laisserait supposer l'extrait cité dans la presse, tant sur la question du danger du vaccin – qu'« *aucune donnée ne permet d'affirmer* » (p.15) – que sur la pertinence de la vaccination, dont « *les bénéfices [...] restent supérieurs aux éventuels risques* » (p.16). Cette décontextualisation prend une certaine saveur devant la vigueur avec laquelle l'expert judiciaire dénonce les « *dissimulations* » et les « *déformations* » dont les pouvoirs publics seraient responsables.

Il n'importe pas ici de savoir si, sur le fond, l'opinion de l'expert judiciaire est fondée ou non¹¹, pas plus qu'il ne serait opportun de prétendre distribuer des bons ou des mauvais points moralisateurs aux rédacteurs pour n'avoir pas, cette fois-ci, détecté le piège qui se tendait à eux (que *Libération* a pour sa part esquivé en connaissance de cause). On pourrait, certes, rappeler le risque que fait invariablement naître l'éloignement par rapport aux documents sources : la phrase en question était, pour certains journaux, reprise d'une dépêche d'agence mentionnant un rapport d'expert citant lui-même une autre étude. La phrase du document initial, qui comportait une faute d'accord (« ... l'une des plus grande série... ») n'est du reste reproduite à l'identique dans aucun article. Mais l'important est surtout de percevoir à travers cet exemple les logiques d'élaboration du sens de l'actualité. On peut en effet douter que cet extrait aurait eu une aussi grande importance si l'événement avait simplement été un événement « en soi ». Mais il n'y a pas d'évènement « en soi », seulement des évènements par rapport à des cadres d'interprétation, qu'ils soient diffus (larges et généraux, par exemple « catastrophe ») ou spécifiques (comme « Watergate »)¹².

En l'occurrence, un cadre très spécifique semble irréprensible bien que nul ne s'y réfère explicitement. Il est fourni, prêt à utiliser, par l'affaire antérieure, dite « du sang contaminé ». On se souvient que celle-ci avait, une dizaine d'années plus tôt, conduit en France à la mise en cause de nombreux responsables de la santé publique (dont trois ministres), à qui étaient notamment reprochés le retard du dépistage systématique du virus du Sida dans les dons de sang ainsi que le retard mis à retirer des lots sanguins contaminés par ce virus. Les analogies apparentes entre les deux affaires sont nombreuses (procédures pénales des patients, injection de produits sensés préserver la vie et non la compromettre, recherche de responsables à un haut niveau). Mais un examen plus attentif permet de penser qu'elles sont foncièrement différentes. Dans le cas du sang contaminé, la dangerosité du produit était démontrée et l'incrimination était précisément d'avoir agi ou laissé agir en connaissance de cause. Dans le cas du vaccin, cette dangerosité n'est toujours pas reconnue, et la traditionnelle question « le savaient-ils ? » (pivot habituel des scandales d'État) n'a donc guère de sens. Pourtant, c'est bien cet axe d'interrogation qui semble s'imposer et justifie le succès de la citation tronquée. L'imposition de ce questionnement est parfois très manifeste : « Il [l'expert] estime que les pouvoirs publics diffusaient à cette époque des messages "rassurants" alors que, "de l'aveu même des autorités", les complications relevées produisaient "l'une des plus grandes séries

d'effets indésirables recueillis par la pharmacovigilance depuis sa naissance en 1974" » (Le Monde, op. cit., souligné par nous).

Comme on l'a vu plus haut, la phrase qui tient lieu d'« *aveu* » n'a nullement été écrite « à cette époque » (c'est-à-dire au début de la campagne de vaccination) comme le texte peut le suggérer, mais quatre ans après que celle-ci a été suspendue. Consciente ou non, l'analogie sous-jacente « force » l'interprétation. En effet, *Le Monde* se fonde explicitement sur l'Agence France Presse. Or celle-ci, bien qu'un peu ambiguë elle aussi, utilise le temps présent et ne précise pas « à cette époque » : « *L'expert souligne en outre que les autorités diffusent un message "rassurant", alors que, "de l'aveu même des autorités", les complications découlant des vaccinations produisent "l'une des plus grandes séries d'effets indésirables recueillis [sic] par la pharmacovigilance depuis sa naissance en 1974" » (AFP, 14.11.2002, 11h53 hdP).*

Le contexte de la « découverte » de cette assertion joue également un grand rôle. Le fait de résulter de perquisitions lui confère une stature toute particulière. Dans le rituel implicite (mais impérieux) d'une « affaire », la vérité ne saurait être en libre accès : elle doit absolument être cachée, puis arrachée à ses détenteurs. Ainsi la mention des perquisitions valide-t-elle à la fois l'importance de ce document, mais aussi son caractère compromettant. Lors de l'affaire du sang contaminé, les documents effectivement dissimulés, importants et compromettants (en particulier un compte rendu de réunion accablant) n'avaient pas manqué. Il doit donc en être de même pour l'affaire de l'hépatite B, dont l'impact sans cet ingrédient serait bien incertain.

Le précédent du sang contaminé ne fournit pas seulement un modèle d'interprétation ponctuel qui force les questions : à travers lui se joue un conflit plus profond entre des cadres généraux. En effet, le problème sous-jacent est de savoir de quelle « catégorie » du débat public relève ce dossier, ou plutôt, quelle catégorie doit prédominer sur les autres. La stratégie des plaignants, en recourant à une procédure pénale, est clairement de le déplacer du cadre médical au cadre politique. Comme c'est de plus en plus souvent le cas, le cadre judiciaire (dont les frontières semblent indéfiniment extensibles) sert alors simultanément de passerelle et de dénominateur commun. Le paradoxe embrouillé auquel sont confrontés les journalistes (en substance : *les pouvoirs publics sont peut-être responsables d'avoir administré un vaccin qui, pour autant qu'on le sache, n'est pas particulièrement dangereux*) s'explique par ce conflit entre des cadres dans lesquels la nature et la hiérarchie des arguments sont différents. Dans l'affaire du sang contaminé, cette transposition avait pu s'effectuer assez aisément car les principaux éléments étaient

compatibles avec les deux cadres : même avec des qualifications différentes, le lien entre l'attitude des pouvoirs publics et les dommages subis par les victimes restait inchangé. Cette transposition du sanitaire au politique n'avait pas seulement affecté les angles d'approche des journaux, mais aussi l'organisation interne de ceux-ci. L'évolution du dossier s'était en effet accompagnée dans certaines rédactions d'une « dépossession » des journalistes médicaux, jugés trop nuancés, au profit des journalistes d'information générale ou politique, moins compétents sur le fond mais plus incisifs (Champagne & Marchetti, 1994).

Dans le cas du vaccin contre l'hépatite B, les journalistes des quotidiens, qui ne sont pas dupes³, semblent globalement réticents à favoriser outre mesure cette transposition. Ce n'est en revanche pas le cas de celui du *Parisien-Aujourd'hui*, très engagé dans ce dossier auquel il a consacré un livre dont le titre (*Le scandale de l'hépatite B*) recherche clairement une analogie avec ce qu'il est d'usage d'appeler le « scandale du sang contaminé ». En 1998, ce journal avait déjà analysé la suspension de la campagne de vaccination scolaire comme la preuve de la nocivité du vaccin (« Hépatite B : le vaccin était bien dangereux » : titre de Une, 02.10.98) et soulignait son rôle de pointe dans ce succès, « neuf mois après les révélations du "Parisien-Aujourd'hui" sur les effets néfastes du vaccin ». L'implication du journal est même revendiquée : « Mais il aura fallu pour cela l'opiniâtreté d'un groupe de victimes, le Revlab, et de quelques médias dont "Le Parisien-Aujourd'hui" qui ont relayé les témoignages et enquêté. »

Cependant, même ce volontarisme pourrait être lié à un dernier effet de cadrage induit par l'affaire du sang contaminé. En effet, cette dernière ne suggère pas seulement un angle de questionnement, mais aussi des enjeux purement journalistiques. Le dossier du sang contaminé, associé à la longue enquête de la journaliste Anne-Marie Casteret, constitue un repère professionnel, étant considéré comme l'un des grands succès du journalisme d'investigation français. On peut donc penser (mais non affirmer) que cette dimension « interne » du modèle fourni par l'affaire du sang contaminé pourrait avoir influé à la fois sur la motivation du journaliste du *Parisien*, sur son approche de la question du vaccin, et même sur sa posture. On retrouve ici le caractère prégnant des « monuments » du journalisme sur le traitement ultérieur de sujets plus ou moins similaires : si l'affaire du Watergate n'avait pas constitué un tel modèle professionnel, ses effets de cadrage sur les questionnements et même sur la catégorie dominante du débat public à propos de l'Irangate (pénale plutôt que diplomatique) auraient été moins prononcés.

Les cadres épistémiques et la nature du journalisme

Au-delà du cas d'espèce, le dossier de la vaccination fournit avant tout un point d'entrée sur la question cruciale de la capacité du journalisme à « savoir », donc sur sa capacité à « dire la vérité ». En effet, si la question de la catégorie du débat public privilégiée (sanitaire ou politique) peut apparaître à la fois un peu floue (puisque ces catégories s'interpénètrent trop pour être rigoureusement délimitables), la question des différentes « façons de savoir » est porteuse d'une interrogation plus fondamentale : y a-t-il une façon spécifiquement journalistique de connaître le monde ?

Il faut ici faire intervenir un type particulier de cadres. Ceux-ci, que l'on pourrait appeler des cadres « épistémiques », portent directement sur les façons légitimes ou non de connaître. Or l'exemple du vaccin montre à quel point celles-ci peuvent être conflictuelles.

Il existe tout d'abord une façon de connaître spécifiquement scientifique (qui, sans s'y limiter, inclut les méthodologies expérimentales et quantitatives) et une façon de connaître spécifiquement juridique (définie par les codes de procédure pénale et de procédure civile). Les deux, très formalisées, ont foncièrement vocation à produire de la vérité (la connaissance scientifique et la chose jugée font toutes deux foi tant que des preuves contraires substantielles ne sont pas produites), mais nombre d'exemples récents montrent qu'elles peuvent se contredire : telle statue antique sera scientifiquement fautive mais juridiquement authentique ; telle indemnisation d'un préjudice sera scientifiquement infondée mais juridiquement admise ; tel président d'une grande puissance sera statistiquement battu mais juridiquement élu, etc. Pour les journalistes, habitués à gérer l'affrontement de positions antagonistes, il n'y a rien là d'insurmontable. Malheureusement, ces deux façons de connaître sont loin d'épuiser les modes légitimes d'accéder au réel. Il existe, par exemple, une façon de connaître « économique » ou « administrative » (normes comptables⁴, analyses coût-bénéfice, etc.), une façon « législative » (par définition, la loi produit du « vrai »), une façon « religieuse », etc. Et la moindre de ces façons d'accéder au réel n'est pas la sensibilité, celle du poète ou simplement de l'être humain. La compassion ou la tristesse peuvent conduire à une erreur, au même titre que l'analyse factorielle ou l'instruction judiciaire, mais elles n'en sont pas pour autant des façons intrinsèquement erronées de connaître. « Nous connaissons la vérité non seulement par la raison mais aussi par le cœur », résumait Pascal (*op. cit.*, p.76). Dans le cas du vaccin contre l'hépatite B, *Le Parisien*, seul à recourir à cet angle, accompagnait ainsi

son article principal du récit poignant de la fin d'une jeune fille, Nathalie, tombée malade peu après l'administration de ce vaccin.

Les questions médicales, qui sont composites par nature (on y trouve toujours du scientifique, de l'humain et du financier, tandis que le juridique, voire le politique, ne sont jamais loin), manifestent de ce fait une prodigieuse capacité à convoquer les approches légitimes mais opposées, et l'affaire du vaccin les montre en plein affrontement. De plus, ces matières tendent à brouiller encore plus les pistes en produisant des instances intermédiaires dont le cadre épistémique est très ambigu : c'est en particulier le cas de l'« expert judiciaire », dont l'intitulé suggère une compétence indiscutable mais dont la crédibilité scientifique est souvent floue (c'est le juge, et non la communauté scientifique, qui désigne qui peut légitimement parler au nom de cette dernière). Dans le cas de l'hépatite B, par exemple, les journaux indiquent que l'expert est un médecin « spécialiste du médicament » (ne le sont ils pas tous ?), mais aucun indice – par exemple l'appartenance à un laboratoire de recherche ou une formation universitaire – ne permet de présumer ses compétences scientifiques. Si ce « détail » n'était pas pertinent, c'est bien que le cadre épistémique « science » ne prévalait pas dans ce dossier : un article à dominante scientifique ne manque jamais de préciser l'affiliation académique des spécialistes qu'il évoque (le cadre impose la question, car les « scientifiques indépendants » sont jugés peu crédibles).

On a du reste souligné ailleurs qu'en matière de sciences ou de risques technologiques, les difficultés des scientifiques à communiquer hors de leur propre sphère étaient intimement liées à leur faible aptitude à prendre en compte d'autres modes d'accès au réel (Labasse, 1999). Ils ressentent comme une dégradation de l'information (ce qui est vrai si l'on reste dans le cadre épistémique de la science) le fait que des précisions et des nuances nécessaires dans ce cadre apparaissent comme des détails non pertinents dans le champ des médias et qu'à l'inverse, des questionnements s'imposent dans celui-ci (par exemple des prédictions formelles sur un risque mal connu, des promesses de guérison pour une molécule à peine découverte, etc.) alors que ces questions ne sont pas légitimes dans un cadre scientifique. Mais s'il existe bien un cadre scientifique, existe-t-il vraiment un cadre épistémique propre au journalisme ? En d'autres termes, le réel tel que les organes de presse s'efforcent de l'appréhender et de le rapporter n'est-il que le *patchwork* hasardeux et précaire des différents cadres externes qui se proposent d'interpréter le monde, ou résulte-t-il d'une « façon de connaître » propre à ce champ ? En somme, peut-il y avoir une « vérité journalistique » comme il y a une vérité scientifique, juridique ou comptable ?

Cette question est, du reste, sous-jacente dans le travail de Kovach et Rosenstiel : « *Ceci est ce que le journalisme recherche – une forme pratique ou fonctionnelle de la vérité. Ce n'est pas la vérité dans un sens absolu et philosophique. Ce n'est pas la vérité d'une équation chimique. Mais le journalisme peut – et doit – rechercher la vérité dans un sens selon lequel nous pouvons opérer au quotidien* » (p.42).

Elle peut paraître purement théorique, mais ses implications ne le sont nullement. Si le journaliste n'est que l'« homme de la rue » muni d'un stylo, le « *flâneur salarié* » dont parlait Henri Béraud, alors, il ne peut qu'être ballotté par les différents cadres qui s'offrent à lui, et osciller entre l'illusion de l'engagement et celle de la complétude. Précisons que nous ne définissons ici l'engagement que comme le fait de se soumettre à un cadre épistémique principal (par exemple, dans le cas de la mondialisation, l'affectif ou au contraire l'économique), tandis que la complétude serait, à l'inverse, le désir admirable mais utopique de recourir équitablement à tous les cadres d'interprétation en deux feuillets ou une minute d'antenne. Dans l'un où l'autre cas – ou dans n'importe laquelle des gradations que l'on pourrait imaginer entre les deux – la promesse fondamentale de Kovach et Rosenstiel (la consécration du journalisme à la vérité) est intenable. Dans le même temps, la spécificité éventuelle du journalisme face à l'offre des multiples « fournisseurs de contenus » et des animateurs de divertissements demeurerait introuvable, puisqu'il serait bien délicat de préciser en quoi l'approche journalistique s'en distingue.

Si, à l'inverse, il existe bien quelque chose qui puisse approximativement passer pour une façon journalistique de connaître le monde, alors les données du problème sont tout autres. En effet, cette piste même encore incertaine et peut-être sans issue conduirait à s'intéresser aux méthodes du journalisme non comme de simples trucs de métier consacrés par l'usage, mais comme les fragments d'une méthodologie spécifique de production de la vérité. Les conséquences sont multiples. D'une part, il serait possible de sortir de l'implicite mais absurde obligation morale de résultats (dire « la » vérité) en fonction de laquelle on évalue traditionnellement le journalisme pour lui préférer progressivement une obligation morale de moyens (appliquer de « bonnes méthodes d'information »¹⁵), ce qui impliquerait évidemment de pouvoir préciser un peu celles-ci. D'autre part, alors que les trucs et usages ne sont que ce qu'ils sont, les éléments d'une méthode, dès lors qu'ils sont pensés en tant que tels, peuvent collectivement s'améliorer et tendent même naturellement à le faire. Enfin, la question de la spécificité du journalisme s'en trouverait en partie débloquée : si l'on

juge l'ouvrier à ses outils, c'est bien la maîtrise de telle ou telle famille d'outils qui définit l'identité professionnelle de l'ouvrier.

La vieille tentation de la science

L'idée de considérer les ficelles professionnelles comme les constituants ou les traces d'une méthodologie embryonnaire peut paraître incongrue. Incongrue pour les professionnels qui, bien que tenaillés par les critiques et par la dilution apparente de leurs repères, pourraient sourire à l'idée de tant de dignité accordée à ces rudiments familiers. Incongrue aussi pour les spécialistes, et pour la même raison. De surcroît, le journalisme se trouve à cheval entre les deux cadres épistémiques les plus opposés qui soient : le cadre sensible et le cadre scientifique. L'opposition n'est pas propre au journalisme, elle est évidemment liée à l'humaine nature, partagée entre le sentiment et la raison (Pascal, toujours). Mais la plupart des professions semblent s'en accommoder beaucoup mieux que le journalisme, lequel oscille entre une idéologie romantique qui, presque par définition, réfute toute méthode, et une idéologie empiriste, voire positiviste, qui entend ne se référer qu'aux faits (méconnaissant donc leur inévitable cadrage). L'aboutissement de cette dernière est le « *precision journalism* », lequel s'inspire explicitement des sciences sociales (quantitatives) et des sciences de la nature : « *Le nouveau journalisme de précision est un journalisme scientifique [...] Il signifie considérer le journalisme comme s'il était une science, appliquer la méthode scientifique, l'objectivité scientifique et les idéaux scientifiques à la totalité du processus de communication de masse. Si cela vous semble absurdement prétentieux, souvenez-vous que la science elle-même fait preuve de retenue quand à ses accomplissements et ses possibilités, et qu'elle a ses propres sanctions contre les prétentions* » (Meyer, 1991).

De fait, les développements des techniques d'enquête, notamment en matière d'analyse statistique des données publiques sont, dans les pays anglosaxons, à l'origine de beaux succès journalistiques ayant conduit en diverses occasions à réfuter les discours officiels. On a par ailleurs vu des enquêtes recourir à des outils scientifiques sophistiqués, comme la spectrométrie de masse utilisée par la BBC pour un sujet sur la drogue. La presse consumériste est pour sa part habituée aux essais comparatifs reposant sur des protocoles très formalisés. Plus simplement, les journalistes qui testent en caméra cachée la rigueur professionnelle des garagistes, des plombiers ou des médecins seraient sans doute assez surpris d'apprendre que leur démarche s'apparente *mutatis mutandis* aux

normes de recherche les plus classiques qui soient : problématique et hypothèses, méthode utilisée, résultats et discussion.

Toutefois, ces cas très particuliers ont le double inconvénient de n'être pas représentatifs de l'ensemble beaucoup plus vaste des pratiques journalistiques, et de renvoyer à un cadre épistémique exogène, celui de la science (et, qui plus est, à une conception un peu sommaire de celui-ci). On notera à ce propos que le terme « objectivité », qui a pris son essor dans les années 1920, « désignait à l'origine une méthodologie de travail rigoureuse venue du champ de la recherche en sciences naturelles » (Bernier, 1994, p.69). La question, en ce qui nous concerne, n'est pas de savoir si le journalisme doit recourir à tel ou tel cadre, mais de se demander dans quelle mesure il constituerait un cadre en soi. Nous n'entendons pas vraiment trancher cette question, qui reste exploratoire. Mais à ce stade, quelques remarques peuvent être avancées.

La première est qu'il existe bien, comme en droit ou en science, des règles explicites de production de la vérité, même si ce dispositif est évidemment beaucoup moins systématisé et impérieux que dans ces autres cadres. C'est par exemple le cas du principe de recoupement et du principe contradictoire (que l'on confond parfois). Le premier, selon lequel toute information est sensée être contrôlée auprès de deux sources distinctes, est si souvent mentionné qu'il est devenu une boutade à l'intention des jeunes journalistes (« si ta maman te dit qu'elle t'aime, recoupe-le quand même »). On peut noter que, lors de la récente polémique concernant les affirmations du gouvernement britannique sur l'armement irakien, le premier reproche professionnel fait au journaliste qui avait soulevé l'affaire était qu'il ne s'était fondé que sur une seule source (alors que les reproches émis de l'extérieur de champ étaient d'une autre nature). Le principe contradictoire, quant à lui, est que la vérité peut procéder simplement de la confrontation de deux opinions opposées, ce qui peut ressembler au premier mais est en réalité très différent, le recoupement visant une confirmation « neutre ».

On pourrait dire, quitte à pousser le raisonnement à l'extrême, que la philosophie du premier cas s'apparente au principe de l'instruction dite « inquisitoriale » du droit continental (où le juge a la responsabilité de recueillir les témoignages et d'établir les faits) tandis que le second évoque l'instruction « accusatoire » (« *adversarial* ») de la *Common law* (où cette responsabilité incombe aux adversaires, le juge n'exerçant qu'un rôle d'arbitre). Il n'entre pas dans notre propos de relever combien les deux principes peuvent, en pratique, être négligés par les praticiens, ni de nous interroger sur leurs limites (en particulier celles du second, qui peut conduire, au nom de l'« objectivité » à confronter des opinions de

poids inégaux : un mage et un prix Nobel, un bourreau et une victime, etc.). Le seul point est que ces principes existent... en principe. On pourrait en trouver d'autres, moins généralisés, par exemple la règle des agences selon lesquelles tout élément d'information doit avoir une source ou une origine (l'homme de la rue dira : « *Il faisait beau* » ; l'agencier consciencieux précisera : « *Il faisait beau, pouvait-on constater sur place* »). De même, la question de l'identité des acteurs, voire de leur adresse, revêt une importance particulière dans ce champ, comme en matière judiciaire (l'homme de la rue dira : « *Un vieil homme s'est fait écraser* » ; le journaliste, surtout dans un journal local, dira : « *Monsieur Untel, tel âge, habitant à tel endroit, s'est fait écraser* »). On pourrait aussi noter que la norme du *summary lead* – les fameux « 5 W + H » – n'est pas seulement un procédé (discutable) de rédaction, mais une norme d'analyse méthodique des faits (*qui, a fait quoi, où, quand, pourquoi et comment ?*) à tel point qu'on la retrouve à l'identique dans les anciens manuels des confesseurs (où elle sert à caractériser et évaluer le péché) ou encore dans un passage de *l'Éthique à Nicomaque* où Aristote recourt à ce questionnement à propos de l'ignorance humaine.

De même, le journalisme, confronté au même titre que les sciences sociales à l'accablant problème de la complexité, a forgé comme elles des outils pour ne pas sombrer devant la multiplicité des facettes d'un même sujet. Le chercheur définira un cadre de référence spécifique et une problématique circonscrite qui lui permettront de limiter sa perspective à une seule de ces dimensions (encore que certains, comme Jacques Ardoino, défendent le principe d'une approche « *multiréférentielle* »). Pour sa part le journaliste – en tout cas pendant sa formation – prendra soin de définir le « message essentiel » de son sujet et l'« angle » de celui-ci. Cette notion d'« angle » est souvent perçue comme une façon d'être original, de se démarquer de la concurrence. Mais son rôle principal est bien de nature épistémologique : il est avant tout un moyen pour résister à la complexité infinie du réel en choisissant le prélèvement spécifique qu'on en livrera et en réputant le reste « hors-sujet ».

Peu de débats méthodologiques

En approchant les vieilles recettes du journalisme comme les éventuels constituants ou les traces d'une (non moins éventuelle) façon particulière de connaître le réel, on s'avise que certains aspects restent remarquablement peu débattus dans ce champ⁶ et que d'autres semblent

même quasiment ignorés. C'est en particulier le cas de la question, cruciale, de la prise en compte de l'expérience antérieure. Dans la plupart des systèmes organisés d'approche du réel, le processus suppose explicitement le recours à un corpus de connaissances de référence : la « revue de littérature » en sciences, l'état du droit positif et des précédents en matière juridique, les textes sacrés et leur exégèse en religion, la connaissance des œuvres en littérature, etc. En revanche, la majorité des manuels de journalisme n'évoquent quasiment pas ce point, comme si toute nouvelle information devait être normalement être abordée à partir de zéro, sans l'appui d'un quelconque référentiel documentaire. Il faudrait ici nuancer, notamment en regardant comment cette question renvoie aux avantages et inconvénients du journalisme spécialisé et en précisant que cette omission de la doctrine n'empêche heureusement pas nombre de journalistes de reconnaître l'importance d'un travail de documentation. Mais il n'en reste pas moins que, de ce point de vue, il serait difficile de marquer une différence revendiquée entre « l'homme de la rue » et le journaliste professionnel (il est vrai que pour l'un et l'autre, le délai disponible pour connaître le réel et en rendre compte est beaucoup plus court que celui dont disposent le chercheur, le juge ou l'artiste).

Affirmer pour autant que le cadre épistémique du journalisme n'inclut pas d'accès à un corpus préexistant serait un peu rapide : ceci reviendrait à ne prendre en compte que les discours des praticiens eux-mêmes, et même la formalisation de ceux-ci dans les manuels. Or une façon de voir le monde ne se réduit pas à des règles déclarées. Elle ne se limite même pas à des approches « recommandables », mais peut en inclure d'autres, présumées moins avouables. En l'espèce, par exemple, un point a souvent été remarqué et parfois dénoncé : les journalistes, avant tout, se lisent entre eux. Cette « *circulation circulaire de l'information* » (Bourdieu, 1996, p.22) ne manque évidemment pas de produire des effets pervers, mais peut-on se contenter de la dénoncer comme une pratique anormale ou déviante ? Trop généralisée pour ne pas correspondre à un besoin profond, elle constitue aussi, après tout, un moyen de collectiviser une base de réflexion et ainsi de négocier en commun la perception du réel. L'homme de la rue, lui, ne multiplie pas le nombre de journaux et d'émissions qu'il consulte sur un même sujet (même s'il est par ailleurs vrai qu'il ne vit pas de la hantise de se faire *scooper*). En revanche, les méthodes les plus formalisées de connaissance du réel (sciences, droit) sont aussi des machines à produire du consensus sur l'interprétation des faits, en fournissant une arène où se manifestent, se gèrent et se résolvent (ou sont étouffées) les discordances.

Il ne s'agit évidemment pas ici d'absoudre la « circulation circulaire de l'information » des reproches qui peuvent à très juste titre lui être adressés, mais simplement de la prendre au sérieux comme un outil épistémique qu'utilisent effectivement les professionnels. Dès lors, il devient envisageable, notamment dans les manuels (ou les cours) de journalisme, de le sortir de l'ombre pour en discuter l'utilité, en délimiter la pertinence, en étudier techniquement les avantages et surtout les dangers. On peut dominer ce qu'on connaît, mais on est facilement dominé par ce qu'on ignore ou qu'on nie. Notons qu'il en va *a fortiori* de même pour les effets de cadrage cognitif : on chercherait en vain dans les manuels une quelconque référence à ceux-ci. Parce qu'ils conviennent mal à l'idéal professionnel d'un journalisme « maître de lui comme de l'univers », parce qu'ils ne sont perçus (lorsqu'ils le sont) que comme des déviations, des anomalies, plutôt que comme le contexte nécessaire de toute cognition humaine, parce qu'ils souffrent, aussi, des relents peu appétissants de la théorie ou de l'abstraction, la réflexion journalistique s'abstient de se les approprier. Or, c'est bien ainsi que la pratique, et plus encore la formation à la pratique, peuvent vraiment produire des repères opérants. Il ne s'agit pas là d'éthique ou de déontologie. Il s'agit de technique. Faire percevoir le rôle des cadres dans la cognition n'implique pas de jugement de valeur : il suffit que les professionnels en soient plus conscients pour qu'ils en soient moins les jouets et qu'ils puissent forger leurs propres filtres. On a beaucoup travaillé, sans beaucoup d'effets, sur l'éthique du journalisme. Il serait temps d'accorder autant d'attention à son expertise, c'est-à-dire sur sa maîtrise technique et conceptuelle de ses outils, y compris de ceux qui ne sont jusqu'à présent pas reconnus comme tels.

Peut-on comparer l'incomparable ?

Dans cette perspective, la voie de l'épistémologie comparée qui transparaît souvent en filigrane des discours mais constitue rarement leur objet, reste à approfondir. Cette démarche, on s'en souvient, est aussi vieille que le journalisme, que Renaudot avait entrepris de comparer à l'Histoire. Bien plus tôt, Socrate comparait de même l'art du tribun à celui du médecin (mais pour réfuter le premier). Et, nombreux sont ceux qui, depuis, ont eu recours de façon plus ou moins allusive à cette approche, par exemple des praticiens comme Kovach et Rosenstiel : *« Ils développent des procédures et des processus pour arriver à ce qui pourrait être appelé une "vérité fonctionnelle" [...] Les jurys rendent des verdicts d'innocence*

ou de culpabilité, les entreprises sont régulées, les impôts sont collectés, les lois sont élaborées [...] Toutes ces vérités – même les lois scientifiques – sont sujettes à révision, mais nous agissons à partir d'elles parce qu'elles sont nécessaires et qu'elles marchent » (op. cit., p.42). Même remarque avec des auteurs plus académiques, par exemple Bourdieu : « *Le champ du journalisme a une particularité : il est beaucoup plus dépendant des forces externes que tous les autres champs de production culturelle, champ des mathématiques, champ de la littérature, champ juridique, champ scientifique, etc.* » (op. cit., p. 60).

Dans la même optique, Esquenazi, soulignant que « *les médias ne sont pas les seules institutions auxquelles une mission représentative est dévolue* » (op. cit., p.19), les compare – tout aussi brièvement – au physicien, au juge et au romancier, situant implicitement le journaliste quelque part entre les deux premiers et le troisième.

Si l'on prolonge cette voie, la confrontation entre l'éventuelle « façon de savoir » des journalistes et celle d'autres communautés peut conduire à des questions un peu farfelues. On peut par exemple se demander si la démarche journalistique s'apparente plutôt au cadre judiciaire ou au cadre scientifique. Le choix de ces deux référentiels de comparaison s'impose pour deux raisons. La première est que l'un et l'autre sont extrêmement codifiés (il ne serait pas très malin d'approcher un cadre incertain en le comparant à d'autres tout aussi flous). La seconde est que le journalisme semble partager avec eux une caractéristique fondamentale : « *L'essence du journalisme est une discipline de vérification* » et c'est « *ce qui le sépare du divertissement, de la propagande, de la fiction ou de l'art* » (Kovach & Rosenstiel, op. cit., p.71).

Dans ses rapports avec l'approche scientifique et judiciaire, le journalisme, comme on l'a vu, emprunte des outils à l'un comme à l'autre (aucun cadre épistémique n'est étanche). Tous trois coïncident même sur certains points, par exemple le principe d'indépendance de l'observateur : on peut directement rapprocher la Charte des devoirs professionnels des journalistes français (selon laquelle « *un journaliste, digne de ce nom [...] ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées* ») des problèmes de conflits d'intérêts qui secouent régulièrement le monde scientifique, largement financé par l'industrie.

En première analyse, le journalisme semble plus proche de la démarche juridique que de la démarche scientifique. On a vu des journalistes concurrencer et même réfuter des enquêtes judiciaires ; on les voit rarement refaire et corriger des recherches académiques. De surcroît, la science a – en principe – une vocation universelle (« *il n'y a*

de science que du général», écrivait Aristote) alors que le journalisme, comme la justice, s'occupent du spécifique et de l'actuel : le cas de monsieur Untel et non le cas des hommes en général. Par ailleurs, la justice et le journalisme impliquent des valeurs sociales : elles distinguent l'acceptable (ou le souhaitable) et l'inacceptable alors que la science – en principe toujours – n'a pas à dire le bien et le mal.

Toutefois, lorsqu'on compare des systèmes de connaissance du réel, il faut autant que possible comparer des systèmes réels plutôt que des visions enchantées de ces systèmes. Or la conception de la science telle nous l'avons évoquée jusqu'à présent, et qui transparaît également dans l'approche du « *precision journalism* », est une conception un peu idéalisée de celle-ci. La recherche, comme le journalisme, est une activité entièrement orientée vers la publication, et la réussite, comme en journalisme, réside dans le fait d'être le premier (la découverte scientifique serait ainsi l'homologue savant du *scoop*). De surcroît, elle est, comme le journalisme, une lutte pour l'attention : dans l'un et l'autre cas, la consécration est de voir son travail repris et cité par ses pairs. Mieux, ce désir qui peut apparaître comme une vanité frivole chez les journalistes est pour les scientifiques une forme légitime d'évaluation, officialisée par une institution – le *Science citation index* – qui joue le rôle d'une bourse des valeurs scientifiques en décomptant chaque citation.

Sur le fond (le processus même de production de la vérité scientifique), les travaux des historiens et sociologues des sciences montrent à quel point la dimension sociale de la science influe sur ses accomplissements. C'est, par exemple, le cas des « paradigmes », socles communs de connaissances, de suppositions et d'usages relatifs à un aspect du réel qui, pour Thomas Kuhn (*op. cit.*), sont à la base de la démarche scientifique (par exemple les paradigmes successivement associés à Ptolémée, Copernic et Newton). Or par certains aspects, ces paradigmes peuvent curieusement évoquer les cadres dont nous avons vu l'importance dans l'interprétation du sens de l'actualité⁷. Ainsi, les paradigmes forcent la pensée en distinguant ce qui est réputé significatif ou sans importance, en « *concentrant l'attention* » (p.47), en modifiant la perception du réel (« *les objets familiers apparaissent sous une lumière différente* », p.157) et en délimitant même les questionnement que l'on peut avoir. Par exemple, si l'on considère que la terre est plate, déterminer ce qu'il y a au bord est une « *bonne question* », tandis que vouloir préciser sa courbure n'aurait pas de sens. De même, le succès d'un nouveau paradigme suppose qu'il parvienne à recruter un nombre suffisant d'adeptes en les soustrayant à d'autres approches concurrentes. Cet aspect social évoque (toutes proportions quantitativement et

qualitativement gardées, ce qui n'est pas rien) un phénomène bien connu et souvent dénoncé, celui du « *media hype* » qui voit la communauté journalistique se concentrer tout à coup avec une certaine frénésie sur un phénomène quelconque, un fait divers apparemment semblable à bien d'autres ou une situation qui, jusque-là, n'avait bénéficié d'aucune attention particulière. Il faudrait de longs et ennuyeux développements pour préciser les similitudes mais aussi les très nombreuses différences qui font que, si l'éclairage de Kuhn peut être stimulant pour penser l'actualité, il semble pour autant difficile de considérer purement et simplement les nouvelles comme des sortes de paradigmes éphémères¹⁸.

On se contentera ici de noter, d'une part, qu'il serait intéressant d'analyser l'emballage médiatique comme un élément (peut-être défectueux, là n'est pas la question) d'une façon de connaître le réel, et d'autre part que, de ce point de vue, la science est beaucoup plus proche du journalisme que du droit. Dans ce dernier cas, le magistrat agit en général isolément, sans la concurrence d'une horde d'autres juges qui choisiraient eux aussi de se passionner pour le même dossier (mais aussi sans pouvoir comparer son travail au leur), tandis que dans les deux premiers cas, de nombreux chercheurs ou reporters entrent en concurrence sur un problème. Il est arrivé, du reste, que l'objet de l'excitation soit commun aux deux communautés, par exemple la question d'Internet qui, si elle a suscité une attention peut-être disproportionnée de la part des médias, a dans le même temps bénéficié d'un effet de mode démesuré dans le monde académique. Il faut enfin souligner que la vérité du journalisme, comme celle de la recherche, n'est en général pas considérée comme la production d'individus, mais comme le résultat mécanique d'un processus social d'érosion qui éliminerait l'erreur pour ne laisser que le vrai, réputé plus résistant. D'un côté, on évoquera la « *main invisible de la science* » qui balayerait inlassablement les théories bancales et les résultats erronés. De l'autre, on dira par exemple qu'il s'agit d'« *un processus de tri qui se développe dans la durée, entre le récit initial et l'interaction avec le public, les sources et les journalistes* » (Kovach et Rosenstiel, *op. cit.*, p.42). Faut-il préciser que, dans les faits, cette vision assez « libérale » d'une autocorrection du marché de la vérité a été amplement réfutée (voir Bernier, *op. cit.*) ?

Le journalisme est-il plus proche de lui-même ?

Alors, le journalisme est-il plus proche du droit ou de la science ? Cela n'a strictement aucun intérêt, car la comparaison n'a pas de sens en soi. Soyons encore plus clair : il n'y a dans notre propos aucun relativisme,

aucune volonté de mettre la démarche journalistique sur le même plan que la démarche scientifique (ou judiciaire), ou encore de renvoyer dos à dos ces différentes approches. Le but de ce rapide survol n'était que de tenter de cerner par l'analogie et la comparaison certaines caractéristiques de l'approche « journalistique » du réel. Si cette dernière présente à la fois certaines similitudes mais aussi de nettes dissemblances avec chacune des deux autres, alors elle ne peut être assimilée ni à l'une ni à l'autre. Et donc, dans la mesure où elle se distingue également en théorie de la perception commune (celle de « l'homme de la rue »), c'est peut-être qu'il existe bien, même à l'état très rudimentaire, une façon journalistique de connaître le monde. Or, s'il y a un cadre épistémique spécifique, alors ses produits sont également spécifiques, et la possibilité de l'existence d'une « vérité journalistique » doit être envisagée...

Cette éventualité peut faire frémir, tant elle est lourde de possible auto-justification : les dérapages les plus calamiteux pourraient ainsi être facilement absous (« *Nous avons dit notre vérité à notre façon* »). Rien ne serait plus abusif. Même si des indices suggèrent la possibilité théorique d'une méthodologie, celle-ci reste en l'état trop informelle, fragmentaire et trop peu partagée pour que l'on puisse s'en réclamer. Si, à l'inverse, ces éléments étaient un jour approfondis, complétés et rapprochés dans un système cohérent revendiqué par les professionnels (sans évidemment envisager ou souhaiter un formalisme comparable aux systèmes juridique ou scientifique), alors ils conduiraient justement à souligner la faute « technique » qui a pu provoquer telle ou telle défaillance. Une malfaçon judiciaire ou scientifique reste une malfaçon, et les cadres épistémiques de l'un et l'autre champ, loin de l'absoudre, permettent précisément de souligner celle-ci. Mais dans d'autres situations, ils conduisent effectivement à assumer le fait que la vérité juridique ou scientifique n'est pas la vérité tout court : leur promesse, on l'a dit, porte sur les moyens et non sur les résultats. Appliqué à l'information, le même filtre permettrait de démêler un peu l'écheveau des nombreuses critiques faites à la presse, où s'enchevêtrent le juste et l'injuste, le légitime et le subjectif.

Quoi qu'il en soit, la question de l'appropriation journalistique de la vérité demeure ouverte, en théorie comme en pratique. En théorie, on voit que beaucoup resterait à faire : considérer le journalisme en tant que mode particulier d'appréhension du réel suggère de dépasser le stade des constats, et plus encore les déplorations et la condescendance, pour s'intéresser d'un œil nouveau à la nature et à l'adéquation de ses outils (y compris ses outils non légitimés), mais aussi à la cohérence ou la non-cohérence du dispositif qu'ils dessinent.

En pratique, la même question confronte les journalistes à une alternative inconfortable. D'un côté, revendiquer un cadre épistémique spécifique – à supposer qu'on se soit donné la peine de l'approfondir – conduirait les acteurs à élaguer volontairement les franges de leur latitude d'action (en réduisant quelque peu le champ du « droit à l'erreur »). Comme le montrent les exemples extrêmes de la recherche, du droit ou de la médecine, toute explicitation de « bonnes pratiques professionnelles » revient du coup à fabriquer de la faute puisque définir ce qui est normal, c'est du même coup admettre ce qui ne l'est pas.

Mais, de l'autre côté, ce qui est en jeu est bien l'autonomie du journalisme, c'est-à-dire sa capacité à résister à l'emprise des différentes « façons de voir » qui s'efforcent de l'influencer. C'est-à-dire, aussi, sa capacité à redéfinir sa promesse vis-à-vis d'une société de plus en plus suspicieuse et exigeante, et devant un monde réel dont la complexité apparaît chaque jour plus difficile à traduire. C'est-à-dire, enfin, sa capacité à se définir lui-même en tant que profession spécifique dans le grand brassage de l'univers de la communication ■

Notes

1. Notre traduction. Pour ne pas alourdir la suite de ce texte par ce genre de mention, précisons que toute citation en français d'un livre dont le titre figure en bibliographie dans sa langue d'origine n'est que le fruit de notre traduction.
2. Renaudot – qui n'a guère tenté d'empêcher Richelieu de mentir – est également un devancier en ce qui concerne la différence entre l'idéologie du journalisme et sa pratique réelle (sur cette différence, voir Le Bohec, 2000).
3. Faut-il préciser que, même pour un nouveau-né, quelques stimuli tels que le corps maternel sont déjà investis d'un sens ?
4. Cit. in Kuhn, 1983, p. 60.
5. Ce qui n'implique pas que notre utilisation large de ce terme soit strictement identique à celles de Minsky (en psychologie) ou de Goffman (en sociologie), bien que celles-ci aient largement contribué à alimenter celle-là.
6. Si la place ne manquait, on serait surpris de voir le nombre de problèmes – le statut des clichés, la valeur des métaphores, etc. – qui pourraient être mis en cohérence sous cet angle.
7. Le cadrage qu'induit ce terme, ici comme ailleurs, serait à discuter.
8. Sauf précision contraire, toutes les citations qui suivent sont extraites des articles dont les titres figurent plus haut.
9. *Le Figaro* relève également ce point et, comme on l'a vu, recourt à un titre assez neutre.
10. Les textes de *La Croix* et de *L'Humanité* sont trop brefs pour détailler cet aspect du dossier.

11. Précisons que les divers éléments de ce dossier ne laissent pas pour autant le sentiment d'une attitude exemplaire des autorités sanitaires, dont les liens avec les firmes pharmaceutiques ont été largement dénoncés et qui auraient fait preuve en divers points d'une désinvolture plus que discutable.
12. Il serait peut-être préférable d'employer le terme de « modèle » pour désigner ce type de cadrage ne reposant sur l'exemplarité d'une situation précédente.
13. On parle couramment dans les médias de « terrain » : ainsi l'affaire du dopage cycliste est-elle passée du « terrain sportif » au « terrain judiciaire ». Mais cette expression ne permet pas de percevoir toutes les conséquences cognitives de ces transpositions, dont le terme de cadre rend beaucoup mieux compte.
14. Écrire « nous avons employé trente litres de réactif » suffit pour donner à cet acte un statut de vérité dans une revue savante, mais pas pour les services de l'université, lesquels ne manqueront pas d'exiger la facture correspondante. Tout analyste financier sait que la « réalité comptable » d'une entreprise est très différente de sa réalité tout court.
15. Si l'image des avocats ou des médecins dépendait de leur capacité à empêcher tous les inculpés d'être condamnés ou les hommes de mourir un jour où l'autre, alors le « taux d'échec » de ces professions serait atterrant. Mais les avocats et les médecins sont jugés sur leur respect de ce que l'on appelle les « bonnes pratiques professionnelles ». En d'autres termes, bien défendre ou bien soigner n'amène pas nécessairement à sauver, de même que bien informer ne conduit pas nécessairement à présenter « la vérité ».
16. Par exemple la question de l'envoi ou non de l'article avant publication aux sources ou aux personnes mises en cause – ce qui est une forme de vérification – reçoit des réponses très différentes d'un journal à l'autre, voire d'une spécialité à l'autre (un journaliste scientifique soumettra plus facilement son article qu'un journaliste politique). Mais cette question n'est pas ressentie comme digne d'intérêt dans un champ où le débat, focalisé sur les valeurs plutôt que les méthodes, peine à dépasser les problèmes généraux et les cas d'espèce. C'est toutefois moins vrai dans le monde anglosaxon, où cette question a parfois été abordée « en soi » d'une manière très intéressante.
17. La notion de cadre « est dans la tradition des "schémas" de Bartlett et des "paradigmes" de Kuhn », notait ainsi Minsky (1975), à qui il est d'usage d'attribuer cette notion dans le champ de la psychologie.
18. Ce point mériterait toutefois discussion.

Références bibliographiques

- BERGER P. & LUCKMANN T. (1971), *The social construction of reality*, Londres, Penguin books.
- BERNIER M.-F. (1994), *Éthique et déontologie du journalisme*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- BÉRAUD H. (1927), *Le flâneur salarié*, Paris, Éditions de France.
- BOEGLI U. (1998), « Les relations entre organismes humanitaires et médias : quelques réflexions », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n°832, pp.677-682.

- BOURDIEU P. (1996), *Sur la télévision / L'emprise du journalisme*, Paris, Liber.
- CHAMPAGNE P. & MARCHETTI D. (1994), « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101, pp.40-62.
- DARTIGUES J.-F. (Ed.) (2002), *Mission d'expertise sur la politique de vaccination contre l'hépatite B en France*, [Document reprographié, daté du 15.02.02].
- ENTMAN R.-E. (1993), « Framing : Toward clarification of a fractured paradigm », *Journal of Communication*, vol.43, n°4, pp.51-58.
- ESQUENAZI J.-P. (2002), *L'écriture de l'actualité*, Grenoble, Presses univers. de Grenoble.
- GAMSON W.-A. (1989), « News as framing », *American Behavioral Scientist*, n°33, pp.157-161.
- GILES R.-H. & MCGILL L.-T. (Eds.) (1998), *Polls and Scandal, from Nixon to Clinton*, Media Studies Center – American Association for Public Opinion Research.
- GOFFMAN E. (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit [version originale anglaise : 1974]
- IYENGAR S. (1991), *Is anyone responsible ? How television frames political issues*, Chicago, University of Chicago Press.
- KOVACH B. & ROSENSTIEL T. (2001), *The elements of journalism*, New York, Three rivers press.
- KUHN T. S. (1983), *La structure des révolutions scientifiques* (2^e éd.), Paris, Flammarion.
- LABASSE B. (1999), *La médiation des connaissances scientifiques et techniques*, Rapport à la Direction générale XII de la Commission européenne, Bruxelles, Commission européenne.
- LE BOHEC J. (2000), *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, L'Harmattan.
- LIPPMANN W. (1922), *Public opinion*, New York, Macmillan (Reproduction : Transaction Publishers, New Brunswick, 1991).
- MEYER P. (1991), *The new precision journalism*, Bloomington, Indiana University Press.
- MINSKY M. (1975), « A framework for representing knowledge », in P.-H. Winston (Ed.), *Psychology of Computer Vision*, New York, McGraw-Hill, pp.211-277.
- PASCAL B. (1952), *Pensées Sur La Religion Et Sur Quelques Autres Sujets* (Édition de Louis Lafuma), Paris, Éditions du Luxembourg.
- RENAUDOT T. (1632), *Préface au Recueil des gazettes de l'année 1631*, Paris, éditeur.
- RUMELHART D.-E. (1980), « Schemata, The building blocks of cognition », in R.-J. Spiro, B.-C. Bruce & W.-F. Brewer (Eds.), *Theoretical issues in reading comprehension*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates.
- SCHEUFELE D. (1999), « Framing as a theory of media effects », *Journal of Communication*, n°49, pp.103-122.
- SCOTT C.-P. (1921), « Centenary of the Manchester Guardian », *Manchester Guardian*, 05/05/1921.
- TUCHMAN G. (1978), *Making news : A study in the construction of reality*, New York, Free Press.